

Trois cent quarante-quatrième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 18 octobre 2010 – 20h00.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Chef du service d'aménagement du territoire	Mme Marie-Christine Foucault
Inspectrice	Mme Hélène Ménard
Chargée de projets en environnement	Mme Dominique Ratté
Agent de loisirs	M. Steve Pelletier
Québec en forme	M. Éric Dion

Sept (7) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet et maire de Danville.

La séance s'ouvre par la prière récitée par monsieur Jacques Hémond.

2010-10-7354

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le point « Varia » ouvert.
Adoptée.

2010-10-7355

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2010

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 15 septembre 2010, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE ledit procès-verbal de la séance spéciale du 15 septembre 2010 soit et est accepté.

Adoptée.

2010-10-7356

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2010, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2010 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

M. Éric Dion, coordonnateur Québec en forme – Représentativité à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

Monsieur Éric Dion informe les membres du Conseil qu'il a représenté la MRC des Sources à la conférence de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) le 23 septembre dernier au Saguenay. Monsieur Dion a été invité à présenter les trois (3) activités novatrices de Québec en forme de la MRC des Sources :

- Projet SAE coordonnateur : il s'agit d'une ressource qui seconde les animateurs du service d'animation estivale (SAE) dans le perfectionnement de leurs techniques d'animation et d'intervention auprès des jeunes.
- Brigade saine alimentation : sensibilisation des jeunes et des parents aux bienfaits d'une saine alimentation sur la santé physique et intellectuelle.
- Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor : autonomie de la municipalité dans ses activités municipales en « mode de vie physiquement actif » (MVPA).

DEMANDES DE CITOYENS

Madame Ghislaine Leroux informe les membres du Conseil qu'un groupe de citoyens ont déposé une demande de révision auprès du MDDEP, à la suite de l'échec de leurs démarches d'accès à l'information dans le dossier du Complexe Estrie Enviropôle. Madame Leroux demande à la MRC si elle a l'intention d'entreprendre une telle démarche auprès du MDDEP, considérant qu'elle aussi s'est vue refuser l'accès à l'information. Monsieur Jacques Hémond confirme que des actions dans ce sens sont en cours.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – octobre et novembre 2010

Le calendrier des rencontres pour les mois d'octobre et novembre 2010 est remis aux membres du Conseil.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – BILAN PROJET-PILOTE COORDONNATEUR ADJOINT

Monsieur Steve Pelletier, agent de développement aux loisirs à la MRC des Sources, présente les résultats du projet-pilote coordonnateur adjoint. Madame Marie-Soleil Laroche a travaillé avec les animateurs dans l'application des techniques d'animation et d'intervention auprès des jeunes de la MRC. Ce projet se veut un projet complémentaire pour soutenir les coordonnateurs ainsi que les animateurs par la création d'outils de soutien. À première vue, les animateurs ont grandement apprécié la présence du coordonnateur adjoint.

SERVICE D'ESTIMATION ESTIVALE (SAE) – RENCONTRE AVEC LES COORDONNATEURS POUR LA PLANIFICATION ÉTÉ 2011

Monsieur Steve Pelletier informe les membres du Conseil qu'il reste à faire le bilan du coordonnateur adjoint pour la saison 2010, et préparer le budget et la formation pour la saison estivale 2011.

HAPPENING SPORTIF AVEC LE CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE (CSLE)

Monsieur Steve Pelletier informe les membres du Conseil sur le happening sportif avec le Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE). Le CSLE souhaite organiser à l'hiver 2010-2011, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver », des activités plus régionales. La participation des municipalités sera nécessaire pour le transport des enfants aux activités. De plus, au printemps 2011, le CSLE planifie un deuxième happening sportif dans le cadre de la « Journée nationale du sport et de l'activité physique ». Cette journée regroupera des activités semblables à celles qui seront présentées lors des jeux canadiens à l'été 2012.

BASEBALL MINEUR DES SOURCES – GUIDE DE GESTION

Monsieur Steve Pelletier informe les membres du Conseil qu'un guide de gestion et de planification pour accompagner les bénévoles dans l'organisation des saisons est en cours de préparation pour l'Association du baseball mineur des Sources.

QUÉBEC EN FORME

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'en l'absence pour congé de maladie de la secrétaire-trésorière adjointe, les données financières de Québec en forme ne sont pas disponibles pour la séance d'octobre.

AVENIR D'ENFANTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'en l'absence pour congé de maladie de la secrétaire-trésorière adjointe, les données financières d'Avenir d'enfants ne sont pas disponibles pour la séance d'octobre.

PISTE CYCLABLE

CORRIDORS VERTS – SUIVI RENOUVELLEMENT D'ENTENTE

Monsieur Rachid El Idrissi informe les membres du Conseil que le comité de négociation de la MRC des Sources et les représentants de Corridors Verts se rencontreront le 25 octobre prochain afin de mettre en place les bases d'une nouvelle entente qui devrait prendre effet le 1^{er} janvier 2011.

CULTURE

2010-10-7357

MANDAT AU CLD DES SOURCES POUR LA RÉALISATION DE L'ENTENTE TRIENNALE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

CONSIDÉRANT que le CLD des Sources, par l'entremise du Comité culturel de la MRC des Sources, a entamé des démarches devant conduire à la signature d'une Entente triennale de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT que le Comité culturel de la MRC des Sources travaille présentement à l'élaboration d'un Plan d'action devant couvrir les trois (3) prochaines années 2011-2013;

CONSIDÉRANT que le Comité culturel de la MRC des Sources souhaite consolider et accroître sa capacité d'intervention dans le développement sur des projets culturels majeurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie le CLD des Sources à présenter un Plan d'action triennal 2011-2013.

QUE la MRC des Sources mandate le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du CLD des Sources pour rechercher des partenaires éventuels et négocier avec le ministère et les autres partenaires le contenu du plan d'action.

QUE la MRC des Sources inscrive à son budget une réserve d'un montant de 15 000 \$ annuellement sur trois (3) ans, conditionnellement à un montant d'appariement devant provenir d'une contribution du ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine du même montant.

Adoptée.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI

2010-10-7358

MRC DE LA GATINEAU – RÉFORME QUÉBÉCOISE EN ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 15 juin 2010 par la MRC de la Gatineau concernant une demande d'appui pour la réforme québécoise en évaluation foncière municipale – demande de justification au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de la Gatineau qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que le ministère en titre a annoncé une réforme des pratiques et méthodes en évaluation foncière qui mènera inévitablement à des changements importants dans la saisie des données et dans les rapports produits pour le ministère (rôles, certificat, etc.);

CONSIDÉRANT que cette réforme projetée nécessitera une adaptation, sinon un remplacement, du logiciel actuellement utilisé aux fins de la gestion des dossiers fonciers de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette adaptation de logiciel engendrera des coûts importants pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, mais pour tous les organismes responsables de l'évaluation municipale du Québec (OMRÉ);

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà investi, depuis les 3 dernières années, des montants importants pour l'achat d'un nouveau logiciel de gestion de l'évaluation foncière (GERFLO) ainsi que pour la formation des employés devant utiliser ce nouveau logiciel;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce nouveau logiciel a nécessité une adaptation et de nouvelles règles de fonctionnement au service de l'Évaluation de la MRC et que la productivité de ce service a inévitablement,

pendant cette période d'adaptation, diminué mais que le rythme de croisière est de nouveau rétabli;

CONSIDÉRANT que de telles décisions provenant d'un ministère de l'État génèrent des coûts faramineux pour les OMRÉ et qu'il est invraisemblable que le gouvernement, lors de telles décisions, n'offre pas d'aide financière aux organismes visés afin de les supporter pour l'achat de nouveaux logiciels, estimés à près de 175 000 \$ pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le Conseil convient qu'une telle réforme a des incidences majeures tant pour ce qui est des budgets que des opérations et souhaite obtenir des éclaircissements sur les raisons évoquées pour ce changement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 2 juin 2010, à l'égard de cette question.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- 1. de justifier les raisons pour lesquelles une telle réforme en évaluation foncière municipale est nécessaire, vu les coûts exorbitants qui en découlent;*
- 2. d'offrir une aide financière aux OMRÉ advenant qu'il aille de l'avant avec ladite réforme;*
- 3. d'acheminer la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;*
- 4. de demander à l'ensemble des OMRÉ du Québec d'appuyer la présente résolution.*

Adoptée.

2010-10-7359

MRC D'AVIGNON – APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE RELATIVEMENT À LA MODERNISATION DES DOSSIERS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro CM-2010-09-14-179 par laquelle MRC d'Avignon appuie la MRC d'Antoine-Labelle relativement à la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC d'Avignon qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CC-9810-05-10 (25 mai 2010) de la MRC d'Antoine-Labelle relativement à la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC d'Antoine-Labelle dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Rémi Gallant et résolu unanimement

QUE la MRC d'Avignon appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches à l'effet :

1. *de demander aux autorités du MAMROT que la dépense soit considérée au même titre qu'une infrastructure et que le MAMROT mette en place un programme financier adéquat afin de soutenir les OMRÉ dans la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière;*
2. *d'inciter les OMRÉ à ne pas s'engager dans ce processus tant qu'une aide financière significative ne sera pas proposée par le gouvernement;*
3. *de demander l'appui de la FQM, l'UMQ et des MRC du Québec.*

Adoptée.

2010-10-7360

MRC D'AVIGNON – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro CM-2010-09-14-185 par la MRC d'Avignon concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC d'Avignon qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » qui a pour but d'assurer le financement du renouvellement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent, pour bénéficier du « programme », affecter la contribution gouvernementale à la réalisation d'infrastructures qui respectent l'ordre de priorité suivant :

1. *mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées;*
2. *connaissance de l'état des conduites d'eau potable et des eaux usées;*
3. *renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;*
4. *matières résiduelles, amélioration énergétique et voirie locale.*

CONSIDÉRANT que l'un des fondements du « programme » est de permettre aux municipalités de planifier leurs dépenses en infrastructures locales selon les besoins locaux;

CONSIDÉRANT que, selon les modalités du programme, les municipalités doivent intégralement respecter l'ordre des priorités indépendamment des besoins et des priorités locales;

CONSIDÉRANT que cette situation a pour conséquence de retarder certaines municipalités dont l'état d'avancement de la programmation de leurs travaux ne s'arrime pas avec la règle de priorisation établie par le MAMROT;

CONSIDÉRANT que la municipalité locale est la mieux placée pour décider de « priorisation » des travaux à réaliser en fonction des besoins de son milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard St-Laurent et résolu

QUE la MRC d'Avignon demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, d'assouplir les modalités du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du

Québec (TECQ) » afin de permettre aux municipalités locales de décider de la priorisation des travaux à être réalisés.

Adoptée.

2010-10-7361

**MRC MONTCALM – DEMANDE DE REPORT DATE D'ÉCHÉANCE,
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (MAMROT)**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 106758 par la MRC Montcalm concernant le programme PRECO;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Montcalm qui se lit comme suit :

Il est proposé par M. Louis-Charles Thouin et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Montcalm :

- *partage les considérants de la résolution 563-09-10 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides joints en annexe de la présente résolution;*
- *appuie la demande de la Ville de Saint-Lin-Laurentides concernant le report de la date d'échéance du programme de renouvellement des conduites au 1^{er} mai 2011;*
- *demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter au 1^{er} mai 2011, la date d'échéance pour la réalisation des travaux du 31 décembre 2010 dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO);*
- *demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des MRC du Québec.*

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dépôt d'une lettre datée du 27 septembre 2010 provenant de Biogénie concernant la restauration de la couverture végétale des haldes à résidus miniers de la Mine Jeffrey. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'un avis a été remis aux résidents à proximité du site de la mine Jeffrey, les informant que des travaux de revégétalisation des haldes seraient effectués au cours des mois d'octobre et novembre 2010. Le conseiller, monsieur Hugues Grimard, informe les membres du Conseil que ces travaux seront réalisés en conformité avec les exigences du certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2010-10-7362

PACTE RURAL – VOLET LOCAL

PROCÉDURE POUR LE CHEMINEMENT DES PROJETS

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de travail du Pacte rural le 28 novembre 2007 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 4 (E) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (B) mentionne que ce plan de travail prévoit, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, du processus décisionnel pour le choix des projets ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Pacte rural a révisé le processus de cheminement pour les appels de projets Pacte rural – volet local afin d'en améliorer son efficacité de même que les retombées des projets qui lui seront soumis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Pacte rural recommande au Conseil de la MRC des Sources la procédure suivante pour les appels de projets locaux :

1. Dépôt de projets libre à la municipalité (Municipalité ou MRC);
2. **Avis d'admissibilité par l'agente de développement rural est obligatoire – (étape nouvelle);**
3. Analyse des projets locaux selon les modalités définies par la municipalité;
4. Résolution d'acceptation de projets fournie par la Municipalité;
5. Analyse de la viabilité des projets par l'agente de développement rural est obligatoire;
6. Avis sectoriel, s'il y a lieu;
7. Analyse des projets par le Comité consultatif du Pacte rural;
8. Recommandation des projets au Conseil de la MRC;
9. Acceptation, modification ou refus des projets par le Conseil de la MRC des Sources;
10. Versements et suivis par l'agente de développement rural.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif recommande aussi que cette procédure soit effective immédiatement et qu'elle soit incluse dans le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 qui sera révisé au début de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

Que le Conseil de la MRC des Sources améliore l'efficacité de son processus de cheminement des projets Pacte rural – volet local de même que les retombées des projets qui lui seront soumis en adoptant la procédure suivante :

1. Dépôt de projets libre à la municipalité (Municipalité ou MRC);
2. Avis d'admissibilité par l'agente de développement rural est obligatoire;
3. Analyse des projets locaux selon les modalités définies par la municipalité;
4. Résolution d'acceptation de projets fournie par la Municipalité;
5. Analyse de la viabilité des projets par l'agente de développement rural est obligatoire;
6. Avis sectoriel, s'il y a lieu;
7. Analyse des projets par le Comité consultatif du Pacte rural;
8. Recommandation des projets au Conseil de la MRC;
9. Acceptation, modification ou refus des projets par le Conseil de la MRC des Sources;
10. Versements et suivis par l'agente de développement rural.

QUE cette procédure soit effective immédiatement et qu'elle soit incluse dans le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 qui sera révisé au début de l'année 2011.

Adoptée.

2010-10-7363

PACTE RURAL – VOLET SUPRALOCAL

PROCEDURE POUR LE CHEMINEMENT DES PROJETS

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de travail du Pacte rural le 28 novembre 2007 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 4 (E) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (B) mentionne que ce plan de travail prévoit, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, du processus décisionnel pour le choix des projets ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Pacte rural a révisé le processus de cheminement pour les appels de projets Pacte rural – volet supralocal afin d'en améliorer son efficacité de même que les retombées des projets qui lui seront soumis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Pacte rural recommande au Conseil de la MRC des Sources la procédure suivante pour les appels de projets supralocaux :

1. Dépôt de projets à la MRC ;
2. **Avis d'admissibilité par l'agente de développement rural est obligatoire (étape nouvelle) ;**
3. Chacune des municipalités qui a un projet qui émane de son territoire en fait une analyse (du ou des projets qui émanent de son territoire seulement) et adopte les résolutions d'appui, s'il y a lieu ;
4. **Envoi des résolutions d'appui à l'agente de développement rural qui les retournera aux municipalités pouvant être concernées (étape nouvelle) ;**
5. Les municipalités pouvant être concernées (le ou les projets n'émanent pas de leur municipalité mais peuvent avoir des retombées dans leur municipalité) par un ou des projets en font l'analyse et adopte les résolutions d'appui, s'il y a lieu ;
6. Analyse de la viabilité des projets par l'agente de développement rural est obligatoire ;
7. Avis sectoriel, s'il y a lieu ;
8. Analyse des projets par le Comité consultatif du Pacte rural ;
9. Recommandation des projets au Conseil de la MRC ;
10. Acceptation, modification ou refus des projets par le Conseil de la MRC des Sources ;
11. Versements et suivis par l'agente de développement rural.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif recommande aussi que cette procédure soit effective immédiatement et qu'elle soit incluse dans le *Plan de travail du Pacte rural 2007-2014* qui sera révisé au début de l'année 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE le Conseil de la MRC des Sources améliore l'efficacité de son processus de cheminement des projets Pacte rural – volet supralocal de même que les retombées des projets qui lui seront soumis en adoptant la procédure suivante :

1. Dépôt de projets à la MRC ;
2. Avis d'admissibilité par l'agente de développement rural est obligatoire;
3. Chacune des municipalités qui a un projet qui émane de son territoire en fait une analyse (du ou des projets qui émanent de son territoire seulement) et adopte les résolutions d'appui, s'il y a lieu ;
4. Envoi des résolutions d'appui à l'agente de développement rural qui les retournera aux municipalités pouvant être concernées ;
5. Les municipalités pouvant être concernées (le ou les projets n'émanent pas de leur municipalité mais peuvent avoir des retombées dans leur municipalité) par un ou des projets en font l'analyse et adopte les résolutions d'appui, s'il y a lieu ;
6. Analyse de la viabilité des projets par l'agente de développement rural est obligatoire ;
7. Avis sectoriel, s'il y a lieu ;
8. Analyse des projets par le Comité consultatif du Pacte rural ;
9. Recommandation des projets au Conseil de la MRC ;
10. Acceptation, modification ou refus des projets par le Conseil de la MRC des Sources ;
11. Versements et suivis par l'agente de développement rural.

QUE cette procédure soit effective immédiatement et qu'elle soit incluse dans le *Plan de travail du Pacte rural 2007-2014* qui sera révisé au début de l'année 2011.

Adoptée.

2010-10-7364

PACTE RURAL – VOLET LOCAL

PLAN DE TRAVAIL : LISTE DES DOCUMENTS EXIGIBLES

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de travail du Pacte rural le 28 novembre 2007 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 4 (E) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (B) mentionne que ce plan de travail prévoit, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, du processus décisionnel pour le choix des projets ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif du Pacte rural a révisé la liste des documents exigibles ;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural ne permet pas un soutien de financement récurrent et qu'il importe de ne pas créer un nouveau service ou projet qui sera difficile à supporter pour un promoteur, le Comité consultatif du Pacte rural recommande au Conseil de la MRC que les documents exigibles lors du dépôt d'un projet soient les suivants :

- états financiers de l'année en cours pour les organismes et les coopératives ;
- prévisions financières pour le projet, ce qui peut inclure des prévisions financières allant jusqu'à trois ans;
- plan d'affaire, le cas échéant ;
- sommaire des aides déjà reçues du Pacte rural et les retombées engendrées.

CONSIDÉRANT qu'à défaut de présenter les documents exigés, un projet ne sera pas considéré admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif recommande aussi que ces documents soit exigibles immédiatement et qu'ils soient inclus dans le Plan de travail 2007-2014 du Pacte rural qui sera révisé au début de l'année 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE le Conseil de la MRC exige les documents suivants lors du dépôt d'un projet:

- états financiers de l'année en cours pour les organismes et les coopératives ;
- prévisions financières pour le projet, ce qui peut inclure des prévisions financières allant jusqu'à trois (3) ans;
- plan d'affaire, le cas échéant ;
- sommaire des aides déjà reçues du Pacte rural et les retombées engendrées.

QUE ces documents soit exigibles immédiatement et qu'ils soient inclus dans le Plan de travail 2007-2014 du Pacte rural qui sera révisé au début de l'année 2011.

QU'à défaut de présenter les documents exigés, un projet ne sera pas considéré admissible ;

Adoptée.

Le conseiller, monsieur Benoît Bourassa, suggère que la liste des documents exigibles pour les plans de travail soit disponible, entre autres, sur le site Internet de la MRC.

2010-10-7365

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-ADRIEN

PROJET 73-2010: «VISIONS EDUCATIVES»

PROMOTEUR: CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT le projet 73-2010 : « **Visions éducatives** » présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre du Pacte rural - volet local Saint-Adrien de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à organiser une série de huit (8) soirées d'information afin d'en apprendre davantage sur autant de philosophie d'école (ex : Waldorf), soit la pédagogie, les modes d'évaluation, les relations avec les parents, la communauté, les activités, etc., et qui seront présentées par des enseignants, des parents et des élèves qui « vivent » ce type de pédagogie au quotidien;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Corporation de développement de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local Saint-Adrien est de **5 104 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **6 380 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien recommande, par sa résolution 201009-156, l'acceptation de ce projet à hauteur de **5 104 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Assure la pérennité des communautés rurales, Promouvoir l'intégration et le renouvellement des populations, Mise en valeur des ressources physiques, humaines et culturelles du territoire, et maintien un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la mobilisation des citoyens autour de ce projet qui se sont formés un comité « survie de l'école » en avril 2009 puis un comité de réflexion quant à l'avenir de l'école ce printemps;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime à l'enjeu 3 *Sauvegarde des services de proximité, dont l'école*, du *Plan de développement local de Saint-Adrien*;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint également le plan d'action 2009-2010 de la Corporation de développement entériné par la municipalité, soit l'objectif *Préservation de l'école primaire* de l'orientation 2 *Aide au renforcement et amélioration des services de proximité*;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 73-2010 : «**Visions éducatives**» présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de **5 104 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Adrien.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 552,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 552,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 552,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 531,20 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 020,80 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2010-10-7366

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET 74-2010: «AVENIR DE L'ÉGLISE – PHASE 2»

PROMOTEUR: CORPORATION DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT le projet 74-2010 : « **Avenir de l'église – phase 2 : transformation, gestion du bâtiment et communications** » présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans le cadre du Pacte rural - volet local Saint-Camille de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à embaucher une ressource dont le mandat sera de :

- analyser et valider la proposition des architectes quant aux coûts de chacun des aspects du projet;
- travailler sur les prévisions financières et valider les sources de revenus de chacun des aspects du projet;
- rechercher le financement pour la transformation de l'église;
- assurer les communications nécessaires avec la communauté et le comité.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille au Pacte rural – volet local Saint-Camille est de **8 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille recommande, par sa résolution SM2010-09-214, l'acceptation de ce projet à hauteur de **8 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Assure la pérennité des communautés rurales, Promouvoir l'intégration et le renouvellement des populations, Mise en valeur des ressources physiques, humaines et culturelles du territoire, et maintien un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la mobilisation des citoyens autour de la survie de l'église, dont le forum municipal d'octobre 2006, l'assemblée publique du 30 janvier 2007, le sondage distribué à la population en mars 2008, de même que la tenue d'un deuxième forum le 18 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime à l'orientation 7 : *les Services municipaux du Plan stratégique pour un développement durable Horizon 2014* de la municipalité qui *vise à évaluer la localisation actuelle des infrastructures et des services municipaux et de rechercher les aménagements optimaux à partir des potentialités présentes dans le milieu;*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au Conseil de la MRC avec la recommandation suivante :

- s'assurer que la ressource qui sera embauchée possède l'expertise nécessaire pour mener à bien le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 74-2010 : «**Avenir de l'église – phase 2 : transformation, gestion du bâtiment et communications**» présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de **8 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 400 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 600 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

INTERNET HAUTE VITESSE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DOSSIER CENTRE D'HÉBERGEMENT DE WOTTON

Le conseiller monsieur Hugues Grimard suggère aux membres du Conseil que la MRC des Sources, dans le dossier du Centre d'hébergement de Wotton, agisse à titre de rassembleur dans notre milieu. De plus, il propose que la MRC des Sources, conjointement avec le comité de citoyens, se joigne à la table de discussion avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sources pour en venir à une entente afin d'éviter des déchirements.

Le conseiller monsieur Ghislain Drouin demande aux membres du Conseil que cette rencontre se tienne d'ici 15 jours et demande également de s'assurer auprès du CSSS qu'aucune décision ne soit prise d'ici cette rencontre.

JOURNÉE DE RÉFLEXION « PRÉSERVATION DE LA TOILE DE SÉCURITÉ SOCIALE »

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller Hugues Grimard quitte son siège.

POLITIQUE D'ACCUEIL

Les membres du comité se sont rencontrés et ont convenu de l'échéancier suivant.

Ainsi, il y aura une première rédaction du Portrait de l'accueil dans nos communautés qui s'effectuera en novembre et qui sera validée auprès des municipalités en décembre.

De plus, les membres du comité sont à recevoir les résultats d'un sondage distribué lors de la Fête des oiseaux migrateurs et la Récolte des couleurs. Les résultats de ce sondage seront validés auprès des municipalités en décembre et auprès de la MRC en janvier 2011.

Les plans d'action et de promotion suivront également au printemps 2011 et plus de détails seront communiqués à la prochaine séance.

Tâches	Qui	Échéancier
Portrait de la politique		
Portrait diagnostic, recherche	Tous	Octobre 2010
Identification des enjeux	Tous	Octobre 2010
Rédaction	Jacynthe	Novembre 2010
Bonification	Tous	Novembre 2010
Validation auprès des municipalités	Jacynthe et 1 autre	Décembre 2010
Sondage		
Préparation et validation du sondage	Tous Karine mise en page	Octobre 2010
Distribution du sondage	Anouk Jacynthe Annie Tous Manon	Étang burbank Récolte des Couleurs Facebook – BIT Réseau courriel Café des âges

Réception du sondage		24 octobre 2010
Compilation des données	Jacynthe	Novembre 2010
Validation auprès des municipalités semaine du 6 décembre	Jacynthe et 1 autre	Décembre 2010
Validation auprès de la MRC		Janvier 2011
Plan d'action		
Recherche des moyens, des outils	Tous	Janvier 2011
Rédaction	Jacynthe	Janvier 2011
Validation des moyens, des outils auprès des municipalités	Jacynthe et 1 autre	Février 2011
Plan de promotion		
Portrait diagnostic, recherche	Tous	Janvier 2011
Identification des enjeux	Tous	Février 2011
Rédaction	Jacynthe	Mars 2011
Bonification	Tous	Mars 2011
Validation auprès des municipalités	Jacynthe et 1 autre	Avril 2011
Dépôt de la politique d'accueil		Mai 2011

2010-10-7367

POLITIQUE D'ACCUEIL

INODE ESTRIE : DÉSIGNATION D'UNE MUNICIPALITÉ ACCOMPAGNÉE EN 2011

CONSIDÉRANT la résolution 2010-04-7140 par laquelle la MRC des Sources mandate un comité de réflexion pour mettre en œuvre une Politique d'accueil et de promotion de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la démarche entreprise par Inode Estrie qui vise, par son volet d'intervention *Promotion – référencement de jeunes*, à faciliter la mise en relation entre les répondants locaux de la stratégie, dont l'agent de migration de la MRC des Sources et les jeunes Estriens avec l'objectif de faire connaître à ces derniers les opportunités de stages, d'emplois et le cadre de vie offerts dans la région ;

CONSIDÉRANT que cette démarche entreprise par Inode Estrie vise aussi, par son volet *Accompagnement de municipalités*, à mettre à la disposition des municipalités de l'Estrie un service d'accompagnement spécialisé en vue de la réalisation d'actions pour favoriser l'accueil et l'établissement de nouvelles populations sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté de Inode Estrie d'accompagner, dans le cadre de son volet *Accompagnement de municipalités*, trois municipalités du territoire de la MRC des Sources, à raison d'une par année ;

CONSIDÉRANT la demande de Inode Estrie quant à l'accompagnement de leurs actions par l'agente de développement rural et de communication de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les municipalités veulent réfléchir sur les actions qu'elles souhaitent entreprendre quant à l'accueil dans leur communauté respective ;

CONSIDÉRANT que madame Katherine Gouin, agente de développement des communautés de Inode Estrie, participe déjà au comité de mise en œuvre de la politique d'accueil et de promotion de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources s'engage à signer l'alliance pour Inode Estrie.

QUE la MRC des Sources accepte de déléguer son agent de développement rural et de communication ou toute autre personne de son comité d'accueil, s'il y a lieu ;

QUE la MRC des Sources fera connaître à Inode Estrie les municipalités à recevoir un accompagnement à une date ultérieure.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller Hugues Grimard reprend son siège.

2010-10-7368

PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT 2010-2014

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a informé la MRC des Sources le 26 août 2009, de son appui financier visant la diversification et le développement économique de toutes les municipalités du territoire, par un montant de 750 000 \$ (sur 3 ans) provenant du *Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles* pour soutenir les projets d'entreprises qui découleront du plan de diversification et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel de 500 000 \$ (sur 5 ans) provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sera également mis à la disposition de la MRC, initiative qui démontre la volonté de soutien des communautés rurales, ce Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera utilisé pour des études, des activités ou des projets visant à soutenir et à poursuivre la démarche de relance du territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la signature le 31 mars 2010 du contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Municipalité régionale de comté des Sources (MRC) et les municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action des municipalités de la MRC des Sources par le Comité de diversification et de développement le 29 juin dernier ;

CONSIDÉRANT la présentation de la version synthèse du Plan de diversification et de développement 2010-2014 par le Comité de diversification et de développement le 5 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le Plan de diversification et de développement 2010-2014.

Adoptée.

2010-10-7369

DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT HAM SUD
PROJET PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources et plus particulièrement, pour les municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT que ce projet touche l'ensemble du secteur touristique de la MRC et offre un fort potentiel de création de nouveaux emplois ;

CONSIDÉRANT que cette étape de travaux est essentielle afin d'obtenir l'accord gouvernemental nécessaire à la création d'un parc régional selon le cadre de référence ;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham s'inscrit dans un des axes et priorités du plan stratégique de développement de l'offre touristique de la MRC des Sources et que ce projet concorde avec les orientations du plan de relance de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il existe un fort potentiel de développement du côté du marché du tourisme de plein air, que l'offre touristique dans les Cantons-de-l'Est est en pleine période de structuration et que le projet de parc régional permettra de mieux positionner le mont Ham à l'intérieur de cette offre ;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham a reçu l'appui des instances régionales de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et qu'il s'inscrit dans le cadre des orientations du plan stratégique de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de la MRC des Sources, lors de la séance du 16 août 2010, d'enclencher le processus devant conduire à l'embauche d'un chargé de projet qui pilotera la réalisation du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham ;

CONSIDÉRANT qu'il a été clairement démontré que la contribution du Fonds de soutien aux territoires en difficulté est essentielle à la réalisation de cette étape du projet ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du comité de diversification et de développement de la MRC des Sources tenue le 5 octobre 2010, ce dernier recommande au conseil de la MRC des Sources d'appuyer la réalisation du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham par une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ provenant du fonds de soutien aux territoires en difficulté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie la réalisation du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham par une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ provenant du fonds de soutien aux territoires en difficulté.

Adoptée.

ACHAT LOCAL

Aucun sujet.

COMITÉ DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DE LA MRC

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2010-10-7370

ANALYSE DE FAISABILITÉ

ZONE I-77, MODIFICATION DU ZONAGE INDUSTRIEL À RÉSIDENTIEL VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande d'un citoyen auprès du Conseil municipal, à l'effet que soit amendé le règlement de zonage dans une partie de la zone I-77 d'industriel à résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'adoption, à l'assemblée régulière du 3 août 2010, de la résolution 2559-2010 dont l'inscription suivante apparaît : « Robert Mercier – Demande amendement au règlement de zonage dans une partie de la zone I-77 d'industriel à résidentiel » ;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources, le 6 août 2010 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2559-2010 par laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'effet d'amender ledit règlement de zonage numéro 359 de la Ville de Danville ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Conseil de la Ville de Danville désire obtenir l'avis de la Municipalité régionale de comté des Sources sur la nécessité ou non de modifier le Schéma d'aménagement et le cas échéant, produire une liste des étapes ou procédures à franchir pour y donner suite ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate l'aménagiste, madame Marie-Christine Foucault à procéder à l'analyse du dossier : « Amendement au règlement de zonage dans une partie de la zone I-77 d'industriel à résidentiel » de la Ville de Danville.

QU'advenant une modification au Schéma d'aménagement soit nécessaire, que soit appelé à participer à l'analyse du dossier, le Comité d'aménagement actuellement en fonction formé de membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté.

QUE la Ville de Danville soit tenue informée de l'avancement du dossier, le cas échéant.

Adoptée.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

2010-10-7371

POSTE DE POLICE

VIREMENTS DE CRÉDITS AU 18 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT que les montants prévus au budget de la MRC des Sources concernant le poste de police pour l'année 2010 sont insuffisants ou n'ont pas été prévus au budget pour certains postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE, conformément à la recommandation du secrétaire-trésorier, le Conseil autorise les virements de crédits suivants :

Description	EN MOINS	Description	EN PLUS
Assurances	1 712,00 \$	Produits entret. ménag.	400,00 \$
		Taxes municipales	961,00 \$
Électricité	2 000,00 \$	Salaire prép. entretien	486,00 \$
		Contr. empl. prép. entre.	25,00 \$
		Salaire prép. fin de sem.	251,00 \$
		contr. empl. prép.fin sem.	30,00 \$
		Autres fr. entr. Ménager	1 559,00 \$
TOTAL	3 712,00 \$		3 712,00 \$

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, présente madame Dominique Ratté, nouvelle chargée de projets en environnement à la MRC des Sources. Madame Ratté est responsable du dossier schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Monsieur El Idrissi informe les membres du conseil qu'une rencontre aura lieu prochainement avec le ministère de la Sécurité publique pour poursuivre les démarches de mise sur pied du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis est donné aux membres du Comité de sécurité publique que la prochaine rencontre de ce comité aura lieu le 29 octobre 2010, à 9h00.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'en l'absence pour congé de maladie de la secrétaire-trésorière adjointe, les données financières du site d'enfouissement ne sont pas disponibles pour la séance d'octobre.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

2010-02-7072

BUDGET 2011 – LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

CONSIDÉRANT que dans l'Entente intermunicipale entre la MRC des Sources et les municipalités participantes pour la gestion de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources (LET), le budget doit être adopté au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2011 pour la gestion de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources (LET) s'élèvent au montant de treize mille huit cent soixante dollars (13 860 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses 2011 pour la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources (LET) gérée par la MRC des Sources soient et sont approuvées au montant de treize mille huit cent soixante dollars (13 860 \$).

QUE le budget 2011 de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources soit remis aux municipalités participantes pour approbation.

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

2010-10-7373

BUDGET 2011 DE LA RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC des Sources ont pris connaissance du budget de la Régie de récupération de l'Estrie adopté à la séance du Conseil d'administration de la Régie le 28 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'équilibre, la Régie dépose un budget à 7\$/porte pour 2011 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2011 totalise des revenus et dépenses de 1 438 917 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
Appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le Conseil de la MRC des Sources adopte le budget 2011 de la Régie de récupération de l'Estrie au montant de 1 438 917 \$.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que la demande de Danville pour l'autorisation de circulation des VTT, une information sur le budget du LET, la présence de montagnes de sacs de plastique des papetières, les travaux de

revégétalisation des haltes, et les problèmes d'odeurs près du cimetière et du chemin Laroche provenant des mélanges faits par Biogénie, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'en l'absence pour congé de maladie de la secrétaire-trésorière adjointe, les données financières de la MRC des Sources ne sont pas disponibles pour la séance d'octobre.

2010-10-7374

MRC DES SOURCES

VIREMENTS DE CRÉDITS AU 18 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT que les montants prévus au budget de la MRC des Sources pour l'année 2010 sont insuffisants ou n'ont pas été prévus au budget pour certains postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE, conformément à la recommandation du secrétaire-trésorier, le Conseil autorise les virements de crédits suivants :

Description	EN MOINS	Description	EN PLUS
Salaire conseillers (cours d'eau)	300,00 \$	Téléphone	460,00 \$
CSST	1 788,00 \$	comptabilité et vérification	2 897,00 \$
Assurances mun.	1 578,00 \$	Réceptions publiques	1 525,00 \$
Fonds pension sec.	1 647,00 \$	Réaménag. bureaux	1 700,00 \$
Jours maladie dg	1 630,00 \$	Aliments, boissons	750,00 \$
Déplacement sec.	300,00 \$	Fournitures de bureau	1 000,00 \$
Destruction doc.	250,00 \$	Équipement bureau	750,00 \$
Fonds pension sec.	1 276,00 \$	contr. empl. sec.	640,00 \$
Contr. empl. Dg	2 900,00 \$	Téléphone partage	400,00 \$
Déplacement sec.	300,00 \$	Salaire sec.	3 749,00 \$
Formation sec.	400,00 \$	Photocopies	400,00 \$
Fonds pension dg	3 101,00 \$	Salaire sec.-très. adj.	8 755,00 \$
Déplacement dg	1 500,00 \$	contr. empl. sec.-très. adj.	1 280,00 \$
Formation sec.	190,00 \$	Salaire chargé projet	2 565,00 \$
ADGMRCQ	22,00 \$	Salaire technologue	3 756,00 \$
Salaire dg	8 776,00 \$	Déplacement techno.	50,00 \$
Hon. prof. autres (incendie)	5 000,00 \$	Corp. prof. technologue	105,00 \$
Dépl. chargé projet	500,00 \$	Salaire inspecteur	5 879,00 \$
Mise en œuvre mat.résiduelles	3 000,00 \$	contr. empl. technol.	519,00 \$
Mise en œuvre politique eau	500,00 \$	Salaire aménagement	4 930,00 \$
Formation chargé projet	500,00 \$	Contr. empl. inspection	1 799,00 \$
Hon. Professionnels	1 000,00 \$	Dépl. aménagement	400,00 \$
Fonds pension chargé projet	1 888,00 \$	contr. empl. aménage.	988,00 \$
Déplacement site	250,00 \$	Dépl. inspection	50,00 \$
Plan action schéma aménag.	2 000,00 \$	Salaire ruralité	3 322,00 \$
Mise en œuvre géomatique	1 000,00 \$	Contr. empl. ruralité	335,00 \$
Fonds pension technologue	1 024,00 \$	Formation OTJ	15,00 \$
Jours maladie technologue	1 007,00 \$	Salaire chargé loisirs	980,00 \$
Fonds pension inspecteur	922,00 \$	Contr. empl. loisirs	682,00 \$
Dépl. Comité agricole	200,00 \$		
Service inspection forêts	2 000,00 \$		

Fonds pension aménagement	2 063,00 \$
Corp. prof. aménagement	201,00 \$
Fonds pension ruralité	1 207,00 \$
Fonds pension loisirs	461,00 \$

TOTAL: **50 681,00 \$** **50 681,00 \$**

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2010-10-7375

RÉER COLLECTIF

CONSIDÉRANT la résolution 2010-05-7199 par laquelle le Conseil de la MRC des Sources acceptait le rapport de la firme Charles Brûlotte portant sur la « Rémunération du personnel de la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT que dans ce rapport, la MRC des Sources offrira à ses employés un RÉER collectif à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (fiduciaire) et la Caisse Desjardins Dudswell – Saint-Camille (maître d'œuvre du régime) sur les régimes d'épargnes collectifs Desjardins le 29 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources opte pour le « Régime de retraite simplifié (RRS) Desjardins » selon les termes suivants :

Entrée en vigueur :

Le 1^{er} janvier 2011.

Admissibilité :

L'employé doit rencontrer une des conditions suivantes, soit :

- Avoir travaillé au moins 700 heures pour la MRC des Sources au cours de l'année précédente.
- Avoir reçu de la MRC des Sources une rémunération au moins égale à 35 % du maximum des gains admissibles établi en vertu du Régime des rentes du Québec pour l'année précédente.
- Être à l'emploi de la MRC des Sources depuis plus de 6 mois ou avoir complété sa période de probation.

Adhésion :

L'adhésion des employés admissibles est facultative. Si l'employé décide volontairement de ne pas cotiser au régime, l'employeur n'est pas dans l'obligation de cotiser.

Cotisations :

Cotisations patronales	Cotisations salariales
100 % de la cotisation de l'employé jusqu'à un maximum de 2 % de son salaire brut	Cotisation au choix de l'employé

Type de cotisation :

Patronale : immobilisée

Salariale : non immobilisée

Salariale additionnelle : non immobilisée

Cotisations additionnelles et volontaires :

Les cotisations additionnelles et volontaires sont permises jusqu'à concurrence du maximum permis par la *Loi des régimes complémentaires de retraite de l'impôt sur le revenu*.

Acquisition des cotisations :

Patronales et salariales : immédiates.

Absence temporaire :

Une absence temporaire justifiée pour cause de maladie ou d'accident, au sens des articles 79.1 et suivants de la *Loi sur les normes de travail*, ou une absence justifiée pour raisons familiales ou parentales au sens des articles 79.7 et suivants de la même Loi ne doivent pas affecter la participation de l'employé au régime, l'employeur et l'employé doivent continuer d'assumer leur participation habituelle. Si l'employé décide volontairement de ne pas cotiser au régime, l'employeur n'est pas dans l'obligation de cotiser.

Invalidité :

Si un médecin certifie qu'une invalidité physique ou mentale réduit l'espérance de vie de l'employé, le compte immobilisé de l'employé peut être acquitté selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent au compte non immobilisé. L'administrateur du régime doit faire le retrait dans les 60 jours suivant la demande de l'employé.

Cessation de participation :

- À la retraite
- À la fin de l'année où le participant atteint l'âge de 71 ans
- Lors du décès
- Lorsque l'employé quitte son emploi

Retrait ou transfert :

Les cotisations patronales NE peuvent être retirées ou transférées du régime.

Les cotisations salariales peuvent être retirées ainsi que les cotisations additionnelles de l'employé.

RAP (Régime d'accès à la propriété)**REEP (Régime d'encouragement à l'éducation permanente)**

Les cotisations salariales ainsi que les cotisations additionnelles de l'employé sont admissibles aux programmes de RAP et REEP.

Les cotisations patronales NE sont pas admissibles aux programmes de RAP et REEP.

Modification des cotisations :

L'employé peut modifier le montant de ses cotisations salariales auprès de la MRC des Sources une (1) fois par année.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2010-10-7376

ADJUDICATION CONTRAT D'ÉVALUATION

ANNÉES 2011, 2012, 2013, 2014 ET 2015 À ÉVIMBEC LTÉE

MRC DES SOURCES – 7 MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT que tous les contrats de services pour l'évaluation foncière pour toutes les municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de comté des Sources se terminent le 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est responsable de l'évaluation foncière de ses municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à l'appel d'offres dans « La Tribune » le samedi 28 août 2010, dans « La Nouvelle Union » le dimanche 29 août 2010 et dans le système électronique d'appel d'offres « Constructo Se@o » le 23 août 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'une (1) firme est venue chercher le cahier des charges et du devis technique ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le mercredi 29 septembre 2010 à 11h00 ;

CONSIDÉRANT que la firme Évimbéc ltée fut la seule firme à répondre à notre appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité de la soumission en fonction de la grille de conformité a eu lieu le jeudi 7 octobre 2010 en présence des membres du Comité d'évaluation de la MRC des Sources et de M^e Johanne Brassard, secrétaire du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'évaluation de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE, conformément à la recommandation du Comité d'évaluation, le préfet Jacques Hémond et le directeur général et secrétaire-trésorier Rachid El Idrissi soient et sont autorisés à signer le contrat d'évaluation pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 avec la firme ÉVIMBEC LTÉE, évaluateurs agréés, pour les municipalités suivantes :

Ville d'Asbestos
Ville de Danville
Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

Le prix forfaitaire du contrat pour les rôles fonciers pour les 7 municipalités est de :

pour l'année 2011	:	335 600 \$ taxes en sus
pour l'année 2012	:	365 600 \$ taxes en sus
pour l'année 2013	:	395 600 \$ taxes en sus
pour l'année 2014	:	425 600 \$ taxes en sus
pour l'année 2015	:	<u>455 600 \$ taxes en sus</u>
Total	:	1 978 000 \$ taxes en sus,

ces montants sont payables selon les modalités établies au contrat.

Adoptée.

Le conseiller, monsieur Hugues Grimard, fait part aux membres du Conseil qu'il trouve regrettable qu'il n'y ait eu qu'un seul soumissionnaire et trouve exagéré l'augmentation des coûts. De plus, monsieur Grimard mentionne qu'il serait avantageux pour les MRC que celles-ci se regroupent et deviennent autonomes dans la gestion de l'évaluation foncière. Le préfet, monsieur Jacques Hémond, apportera ce point à la prochaine rencontre de la TME. Aussi, monsieur Hémond s'informerait auprès de la FQM.

**MARTEL, BRASSARD, DOYON AVOCATS – POLITIQUE DE GESTION
CONTRACTUELLE**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

VARIA

Le conseiller, monsieur René Perreault, informe les membres du Conseil qu'en absence de deux (2) élus, aucun point ne peut être ajouté au varia.

2010-10-7377

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Pierre Therrien propose la levée de la séance à 21h35.

Adoptée à l'unanimité.

Jacques Hémond
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier